

REGARDS CROISÉS SUR LE DIVORCE DU CHEF D'ENTREPRISE

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, droit des sociétés, droit fiscal

Vendredi 11 octobre 2019
à la CCI de Nancy

Me Stéphane DAVID Notaire Associé, Expert judiciaire - Paris
Me Marion DELPLANQUE Avocat - Paris
Me Emmanuel BROCARD Avocat - Reims et Maître de conférences
M. Patrice ROND Expert financier en divorce et entreprise

➔ Renseignements et inscriptions



ERAGE

Maison de l'Avocat – 4 Rue de la Garde – 57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82 - Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-nancy@erage.eu

6 heures validées

Date limite d'inscription :

4 octobre 2019

www.erage.eu



Vendredi 11 Octobre 2019

De 9h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00

Lieu de la formation : CCI Grand Nancy, 51 Rue Stanislas - 54000 NANCY

Intervenants :

Me Stéphane DAVID, Notaire Associé, département « Divorce et contentieux de la famille », Expert judiciaire près la Cour d'appel de Paris, Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil

Me Marion DELPLANQUE, Avocat au Barreau de Paris, spécialisée en droit patrimonial de la famille

Me Emmanuel BROCARD, Avocat au Barreau de Reims et Maître de conférences, spécialiste en droit des sociétés

M. Patrice ROND, Expert financier en divorce et entreprise

Niveaux de la formation : 2. Approfondissement & 3. Expertise

Spécialisation : Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, droit des sociétés, droit fiscal

Durée : 6 heures

Public : Avocats et autre public

Prérequis : Connaissances de base de la spécialisation ciblée

Objectif pédagogique : Savoir anticiper, gérer et sortir de la crise du divorce

Méthode pédagogique : Table ronde, formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Evaluation : Fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Formation limitée à : 100 personnes

PROGRAMME

Table ronde 1 : Le préalable au divorce

Objectif : Anticiper la crise

I. Le choix de la forme sociétale

A. Les différentes formes sociétales

La forme individuelle dont la micro entreprise (ex auto entrepreneur)

La forme sociétale et les risques inhérents au contrat de cautionnement.

La gestion patrimoniale du chef d'entreprise (EIRL et Déclaration d'insaisissabilité).

Les 10 secteurs d'activités économiques de la société familiale

Les 8 partenaires clé de la société

La SCI

- Aspect juridique : outil de gestion de patrimoine du chef d'entreprise / dissociation du patrimoine immobilier et du patrimoine entrepreneurial / durée des prêts différents (LT pour l'immobilier d'entreprise et CT ou MT pour les crédits d'exploitation et d'investissement de la société) / principal risque juridique : la responsabilité illimitée de l'associé
- Aspect fiscal : IS ou transparence fiscale / absence de décote de 30% en cas de détention de la résidence principale en SCI / mais décote de 20% sur les parts sociales pour cause d'absence de liquidité des titres et clause d'agrément figurant dans les statuts
- Aspect patrimonial : Démembrement de propriété

B. La gestion de l'entreprise

1. La gestion habituelle du chef d'entreprise

Le modèle économique de la société

La création de valeur de la société

Une vision de moyen / long terme (parfois en opposition avec les mesures provisoires décidées par le JAF)

2. La gestion juridique et financière
 - Tenue de la comptabilité
 - Droit des sociétés et formalisme du secrétariat juridique
 - Sort vertueux de l'affectation des résultats bénéficiaires
 - Les risques de la confusion des patrimoines (l'exemple de l'EIRL)
 - Les risques de l'extension de la procédure collective.

II. Le choix du régime matrimonial

- A. La communauté légale
 1. Par principe, la valeur de la société tombe dans la communauté
 - Distinction Titre /finance
 - Situation du conjoint : Art.1832-2 du Code civil
 2. Par exception, les droits sociaux sont propres
 - Insertion d'une clause de emploi
 - Récompense en cas d'investissement propre
- B. La séparation de biens
 1. Nature des parts
 2. Financement des parts d'un époux par son conjoint
 - Donation
 - Contribution aux charges du mariage
- C. La participation aux acquêts
 - La clause d'exclusion des biens professionnels

Table ronde 2 : La procédure de divorce

Objectif : Gérer la crise

I. La gestion de l'entreprise

- A. Les mesures judiciaires
 - Mesures provisoires : mesures de gestion
 - Mesures urgentes (C. civ., art. 220-1) : Désignation d'un mandataire judiciaire
 - La SCI : Le sort du bail et le logement familial, etc.
- B. L'indivision post-communautaire
 - Confrontation des règles de l'indivision et du droit des sociétés : pouvoir de l'époux associé, sort des dividendes, etc.
 - Actualité jurisprudentielle
 - La revendication de la qualité d'associé
 - L'exclusion des sociétés par action (SA et SAS)

II. Le passif de l'entreprise

- A. Sort de conjoint de l'entrepreneur en présence d'un passif professionnel (C. civ. art. 1387-1)
 - Dans le régime légal
 - Dans les régimes séparatistes
 - Le sort du cautionnement et autres suretés personnelles.
- B. Sort du conjoint in bonis en présence d'une procédure collective
 - Dans le régime légal
 - Dans les régimes séparatistes
 - Les sûretés judiciaires sur le patrimoine des époux.
 - Les conditions de l'opposabilité de la déclaration d'insaisissabilité à la procédure collective.

Table ronde 3. Les conséquences du divorce

Objectif : Sortir de la crise

I. La recherche des solutions

Distinguer selon que les deux époux ou l'un d'entre eux seulement sont associés.

A. Le rachat des parts

1. Partage dans un régime communautaire
 - Qu'est-ce que le CCA ?
 - Insertion des CCA à l'actif de communauté
 - Valorisation de la société à la date la plus proche du partage,
 - Demande d'attribution préférentielle possible
 - Comptes d'indivision éventuels : indemnité de l'indivisaire gérant, etc.
2. Cession de droits sociaux dans un régime de séparatiste
 - Situations visées
 - La résiliation ou substitution des cautionnements
 - L'intérêt d'une transformation préalable de la société.
 - Coût fiscal
 - Formalités

B. La dissolution de l'entreprise

- Situations visées
- Coût fiscal
- Formalités

C. La prestation compensatoire

1. Calcul de la prestation compensatoire
 - Les modalités de prise en compte du patrimoine professionnel
 - Les modalités de prise en compte des revenus professionnels
2. Modalités de la prestation compensatoire
 - Dation en paiement
 - Fiscalité

II. La mise en œuvre des solutions

A. L'évaluation de l'entreprise

La désignation amiable ou judiciaire d'un expert financier : pouvoirs, confidentialité, etc.
L'impact de la rédaction des statuts et des pactes d'associés sur les prérogatives de l'expert
Les méthodes d'évaluation utilisées par l'expert financier
Impact de la fiscalité sur la valeur des titres
Les stratégies de dissimulation ou de minoration de l'entreprise : mise en réserve des dividendes, augmentation de capital post ordonnance de non-conciliation, etc.
La SCI

- Aspect immobilier : immeuble de rapport, immeuble professionnel
- Aspect financier et méthodes de valorisation de la SCI : Impact financier sur la valorisation financière de la société locataire de la SCI, généralement également
- La prise en compte des comptes courants d'associé.
- L'intérêt de la donation des parts après constitution : modalités de démembrement, clause de retour, interdiction d'aliéner).

B. Le financement de l'opération

Comment le chef d'entreprise peut se procurer des liquidités pour financer son divorce, c'est à dire le rachat des parts ou la prestation compensatoire ?
Le montage de la holding de rachat de titres ou des SPFPL.
La réduction de capital non justifiée par des pertes